



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 08 novembre 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
11	Délibération
10	09

L'an deux mille vingt-trois et le **08 novembre 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

Absents : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE.

Absents représentés : Madame Audrey VIGUIE-BOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 30/10/2023

Date d'affichage : 30/10/2023

Madame **Régine RIGAL** a été nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N°28 ET N 30.
REGULARISATION FONCIERE DE LA VOIE COMMUNALE N 13B- DE_2023_059

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu le document d'arpentage n° 330Y, établi le 22/05/2023 par Madame LANDES, géomètre expert du Cabinet LBP Etudes et conseil à ONET LE CHATEAU, 37, Route d'Espalion, vérifié et numéroté par les services du cadastre le 04/10/2023 ;

Considérant que Monsieur Vincent RIGAL souhaite céder, à titre gratuit, à la commune les parcelles cadastrées section ZF n° 28 et n°30, situées au lieudit LA BORIE, 12390 BELCASTEL

Considérant qu'en vue d'une régularisation foncière relative à la VC n°13b située à LA BORIE, la collectivité est intéressée à acquérir les parcelles cadastrées section A n°28 et n°30



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

a) L'acquisition des parcelles

Section	N°	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²
ZF	28	LOU PUECH	454
ZF	30	LOU PUECH	30

ise à BELCASTEL, lieudit LA BORIE appartenant à Vincent RIGAL, agriculteur, domicilié La BORIE, 12390 BELCASTEL.

Ces parcelles sont issues, respectivement, de la division des parcelles cadastrées :

- section ZF n° 07 d'une contenance de 2014 m²
- section ZF n° 08 d'une contenance de 80759 m².

b) Que cette cession est à titre gratuit.

c) Que les biens faisant l'objet de la présente cession ne sont pas soumis à la taxe sur la plus-value ni à l'impôt sur la mutation et la commune de BELCASTEL est exonérée de la contribution de sécurité immobilière en vertu de l'art 1042 du Code Général des impôts.

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles de terrain indiquées dans le tableau ci-dessus, aux conditions énoncées, par acte en la forme administrative
- De donner à **Mme Marie-Noëlle DANTAN, Adjoint au Maire** tous pouvoirs pour signer l'acte en la forme administrative.
- D'autoriser le Maire et l'Adjoint au Maire, à signer toutes les pièces relatives à la cession et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 14/112023
- publication en date du: 14/112023